



Refus de succession de mon père

Par **natsu33**, le **07/12/2016** à **21:20**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2014 et j'ai fait un refus de succession.

Mon grand-père est décédé cette année et je demande si j'ai droit à la succession de mon grand-père sachant que j'ai fait un refus de succession de son propre fils ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **22:11**

Bsr,

Oui, car vous avez renoncé à une succession, à un patrimoine d'un instant T.

Selon l'article 754, cela n'interfère pas sur la suite et on peut représenter celui à la succession duquel on a renoncé.